

Saint-Gence – École maternelle

Christophe Maniquet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/7249>
ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Christophe Maniquet, « Saint-Gence – École maternelle », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Limousin, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/7249>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Saint-Gence – École maternelle

Christophe Maniquet

Identifiant de l'opération archéologique : 2769

Date de l'opération : 2007 (EX)

Inventeur(s) : Maniquet Christophe (INRAP)

- 1 Un projet de construction d'une nouvelle école maternelle au nord-ouest et à l'ouest de l'école actuelle est susceptible de détruire des vestiges localisés dans la partie nord de l'agglomération. D'après le cahier des charges du SRA, bien que la création d'un stade ait sans doute contribué à la disparition de certains aménagements, il est très probable que les structures en creux les plus profondes n'aient pas été altérées. Le diagnostic archéologique préconisé sur une surface de 900 m² correspondant à l'emprise du bâtiment de la future école, avait pour objectif d'évaluer la densité des structures, leur datation et leur intérêt scientifique.
- 2 Le potentiel archéologique et surtout protohistorique de la commune de Saint-Gence n'est plus à démontrer, en raison des découvertes ponctuelles du XIX^e s. et de la recherche programmée menée par Guy Lintz (SRA Limousin) depuis 1997. La très grande majorité des vestiges se rapporte à La Tène et au début de l'époque gallo-romaine.
- 3 Le site le plus marquant est sans nul doute l'enceinte protohistorique du « Camp de César » situé sur le promontoire de la Motte-Chalard qui domine la rive gauche de la Glane, à 700 m à l'ouest du centre bourg actuel. L'enceinte, d'une surface de 2,36 ha, est marquée par un rempart au sud et sud-est, précédé d'un terrain marécageux. Le mobilier recueilli sur le site ainsi que celui prélevé lors d'un sondage dans le rempart en 1986 permettrait d'attribuer son fonctionnement à La Tène finale et à la période augustéenne.
- 4 Dans le bourg lui-même, d'abondants tessons d'amphores Dressel 1A et une anse d'amphore rhodienne estampillée ont été mis au jour. En 1967, sous un chemin du bourg, à peu de distance des deux opérations récentes du Pâtureau et du bourg, furent découvertes deux grandes fosses dont l'une renfermait, entre autre, trois amphores gréco-italiques de transition, complètes.

- 5 Il semble qu'au vu des découvertes anciennes et récentes, le bourg actuel de Saint-Gence recouvre la quasi-totalité d'une agglomération gauloise qui s'étend vers l'ouest en direction du « Camp de César ».
- 6 Les découvertes de ces dernières années permettent de situer l'origine de l'occupation gauloise de Saint-Gence vers la fin du III^e siècle ou au tout début du II^e siècle avant notre ère.
- 7 Six phases ont été identifiées :
- 8 L'hypothèse d'un déplacement de population vers le chef-lieu de cité, *Augustoritum*-Limoges, distant d'une quinzaine de kilomètres paraît se confirmer au vu des datations de la désaffectation du secteur au tournant de notre ère. En effet, l'occupation laténienne du site de Limoges semble limitée à quelques installations de type agricole caractérisées par quelques structures et du mobilier épars identifiés en divers points.
- 9 Le terrain concerné par le diagnostic archéologique consistait en un terrain de football en herbe dont la surface avait été horizontalisée. Ainsi le sol initial a-t-il été décaissé dans l'angle sud-est du terrain de sport, alors qu'il a été remblayé à l'ouest et au nord. Sur les 900 m² à sonder, six sondages ont été réalisés, correspondant à une surface sondée de près de 248 m² soit plus de 25 %. La topographie du terrain naturel a pu être visualisée au travers des tranchées réalisées. Un vallon encaissé orienté nord-sud se développait à l'époque gauloise dans ce secteur. Il a été entièrement comblé par la suite lors d'aménagements divers, anciens ou récents. Le versant oriental se trouvait sur l'emprise du projet ainsi que la partie la plus profonde. Le versant occidental se situait dans la parcelle voisine. La forme de ce vallon pourrait d'ailleurs avoir été conservée dans la forme de la parcelle B1 179 du cadastre ancien.
- 10 Au total, 29 structures ont été mises au jour, dont 11 trous de poteaux, 13 fosses, 4 fossés et un empiérement pouvant être interprété comme une fondation. Elles étaient surtout concentrées sur l'axe médian nord-sud de l'emprise. En effet, la partie orientale avait souffert du décaissement occasionné pour le terrain de football et la partie occidentale se trouvait en fond de vallon. Le substrat possédait un pendage marqué vers l'ouest. Quelques fosses à l'est pourraient être interprétées comme des empreintes de chablis.
- 11 En bordure de vallon à l'ouest, au niveau de la rupture de pente, un fossé a été observé dans les sondages 2, 3 et 4. Ces différents tronçons de fossés, larges de 0,50 m à 0,80 m, possédaient sensiblement la même orientation. Ils étaient scellés par un niveau d'arène rapportée qui portait ponctuellement des traces de rubéfaction en surface et des tessons d'amphores à plat. Cet apport d'arène pourrait provenir du creusement de la palissade située en contre-haut, mais rien ne permet en l'état actuel des observations, de l'affirmer.
- 12 Quelle est la fonction de ces fossés ? Leurs parois bien régulières pourraient laisser imaginer la présence d'une palissade installée en limite du fond humide. Ces fossés recreusent en fait le substrat granitique au niveau de sa rupture de pente, juste avant qu'il ne redevienne horizontal en fond de vallon, à près de 2,70 m de profondeur. En ce qui concerne le mobilier, ces creusements ont livré des tessons de céramique grossière, de *terra nigra* et d'amphore.
- 13 Un autre fossé a été recoupé par les sondages 3 et 4 et dégagé longitudinalement dans le sondage 6, sur 22 m de long. Ce fossé était particulièrement bien taillé dans le substrat granitique. Seuls deux petits tronçons ont été fouillés, à son extrémité nord et au niveau du sondage 4 où il est apparu à 0,80 m de profondeur. Sa largeur était de 0,27 m et sa profondeur atteignait 0,78 m. Ses parois étaient très verticales et son fond bien plat. À son

extrémité nord, il était un peu moins régulier. Il est apparu à 1,40 m sous le sol actuel, sa largeur atteignait 0,45 m et sa profondeur seulement 0,40 m. Il conservait néanmoins des parois relativement verticales et un fond plat. La morphologie de cette structure l'apparente avec certitude à un fossé dédié à recevoir une palissade. La base de cette dernière était ancrée dans la tranchée et calée latéralement par une partie de la terre extraite. À l'extrémité nord, son remplissage était mêlé d'arène, tandis qu'au sud du sondage 4, il devenait beaucoup plus charbonneux. Malheureusement, le fossé n'a pas pu être évalué plus avant dans cette zone qui semblait plus riche en mobilier.

- 14 Le fossé était recoupé par la fosse St 4-1, de forme grossièrement circulaire (diam. 1,25 m), qui n'était profonde que de 0,25 m. Son remplissage sablo-limoneux brun clair a livré un mobilier relativement abondant. On notera des nodules de torchis cuit, des tessons d'amphore, de gobelet en *terra nigra* de Saintonge, de vase bobine en *terra nigra* Santrot 175 et d'*olla* Santrot 221. Tout ce mobilier place donc cette fosse entre -40 et le tournant de notre ère.
- 15 Plus au nord, le fossé semble posséder deux diverticules se dirigeant vers l'ouest. Il est possible cependant qu'il s'agisse de fosses indépendantes perturbées par le fossé ou bien le recoupant, dont le remplissage n'a pu être distingué. Le fossé a livré des tessons d'amphore, de vase bobine Santrot 175/Menez 75 en *terra nigra*, de céramique commune, grossière et fine et de gobelet en céramique engobée rouge qui pourraient appartenir aux deux dernières décennies avant notre ère.
- 16 A son extrémité septentrionale, le fossé précédent a indubitablement fonctionné avec un trou de poteau contre lequel il s'interrompait. Ce trou de poteau possédait un diamètre de 0,28 m et une profondeur de 0,43 m. On peut imaginer que les quatre trous de poteaux découverts au nord, dont la relation avec la palissade ne fait aucun doute et dont l'entraxe égale environ 1 m, ont pu recevoir la base d'un aménagement, d'une porte s'ouvrant dans la palissade. Cette hypothèse est cependant remise en question par le fait que le fossé n'a pas été retrouvé au-delà vers le nord.
- 17 D'autres structures s'apparentant à des petites fosses ou à des trous de poteaux ont été observées. Elles présentaient la caractéristique d'être conservées, sur une profondeur de moins de 0,10 m dans le substrat granitique. L'une d'entre elles a livré une anse d'amphore Dressel 1A et un tesson de céramique commune, une autre quelques tessons de jatte en céramique grossière, de pot en céramique commune et d'amphore. D'une dernière enfin, ont été extraits des tessons de panse d'amphore, de céramique commune ou fine, ainsi qu'un fond de gobelet de type Beuvray et un fond de céramique *terra nigra*. Ce mobilier peut être daté des deux dernières décennies avant notre ère.
- 18 En résumé, le diagnostic mené sur cette parcelle AI 83b de Saint-Gence a permis de mettre au jour deux éléments importants à prendre en compte pour comprendre la topographie urbaine. Il s'agit tout d'abord du vallon orienté nord-sud qu'il a fallu dès l'origine intégrer dans le parcellaire. Cette zone était en effet difficilement aménageable.
- 19 Le second élément important consiste en une palissade, très bien aménagée dans le substrat, qui longe ce vallon et est parallèle à des fossés qui pourraient être plus anciens. La question principale concerne la raison d'être de cette délimitation. Que cernait-elle ? Une propriété se développant à l'est ou bien le vallon lui-même ? Elle aurait eu dans ce cas pour fonction de protéger cette zone non urbanisée. On peut alors se demander si cette palissade ne représenterait pas la limite de la ville elle-même. La présence du vallon a pu contraindre à faire remonter vers le sud la palissade cernant la bourgade pour

contourner la tête du vallon naturel. L'emplacement de cette limite pourrait être conservé sur les plans cadastraux ancien et actuel (mur primitif de l'école avant la mise en place du terrain de sport). Toutes ces hypothèses mériteraient d'être vérifiées par la réalisation d'une fouille extensive.

20 MANIQUET Christophe

INDEX

operation Expertise (EX)

Index chronologique : Augustéen, Empire romain, IIe siècle apr. J.-C., IIe siècle av. J.-C., IIIe siècle av. J.-C., IVe siècle apr. J.-C., La Tène, Moyen Âge, Protohistoire, VIIe siècle apr. J.-C., XIIe siècle apr. J.-C.

Index géographique : Limousin, Haute-Vienne (87), Saint-Gence

AUTEURS

CHRISTOPHE MANIQUET

INRAP